



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 10

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 00
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 21/02/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt un février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DENIS Séverine, M. SAHLI Sadreddine, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
15 février 2023

**OBJET : Liste des emplois permanents
Création de deux postes d'adjoint administratif principal
(1^{ère} et 2^{ème} classes) et d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

27 FEV. 2023

Affichage le :

27 FEV. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Considérant les besoins de la collectivité, dans le cadre du futur recrutement d'un(e) assistant(e) des ressources humaines, de préférence par voie de mutation, la parution prochaine de l'offre d'emploi nécessite la création de postes ad hoc, à savoir un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour pouvoir prétendre au plus grand nombre de candidats ayant déjà des compétences avérées. A l'issue du recrutement, il sera proposé de supprimer le poste en surnombre.

Par ailleurs, pour des besoins et missions supplémentaires à l'école maternelle du centre et en particulier dans les accueils de loisirs, il y aurait lieu de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois suivants :

- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

.../...

Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr

.../...

Sachant que les crédits sont suffisants,

après délibération

à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix),

le Conseil Municipal

accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet et **valide** la nouvelle liste des emplois communaux.

Le Secrétaire de séance



Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 21 février 2023
Le Maire,



Philippe GOLINVAL